

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2023**

**POL 1350
La guerre et la paix dans la pensée politique**

Groupe-cours 040, enseignements, les jeudis, 14 h à 17 h

**Professeur : Marc Chevrier
Bureau R-3430, tél. : 987 3000 poste 1396
Disponibilité : sur rendez-vous, si nécessaire
Courriel : chevrier.marc@uqam.ca**

Description

L'objectif de ce cours est d'initier aux grands textes de la pensée politique qui, depuis Thucydide (La guerre du Péloponnèse) jusqu'à Rawls (The Law of Peoples), ont fait des rapports entre unités politiques et des problèmes qui découlent de leur pluralité leur objet de réflexion privilégié. Seront notamment examinées les contributions d'auteurs tels qu'Aristote, Machiavel, Hobbes, Montesquieu, Rousseau, Kant, les concepts d'état de nature, de souveraineté, les débats ayant trait à la définition de la guerre juste, aux conditions nécessaires à l'établissement de la paix, etc.

Objectifs généraux du cours

Le présent cours propose une introduction à la pensée politique, principalement dans la tradition occidentale. Il compte explorer deux enjeux fondamentaux et intimement liés, la guerre et la paix, qui se sont vite imposés à la réflexion philosophique et théorique sur le politique, le pouvoir et l'action collective. Le cours couvre un spectre temporel considérable : il va de la civilisation grecque préclassique et classique (du 8 au 4^{es} siècles avant J.-C.) à la période contemporaine, consécutive à la Deuxième Guerre mondiale, en passant par l'antiquité romaine et tardive, le Moyen Âge, la Renaissance et l'époque moderne. Il vise à la découverte et à la compréhension du vocabulaire, des concepts, des interrogations, des doctrines et des théories qui ont été fondateurs en Occident pour penser la guerre et la paix, depuis le monde gréco-romain jusqu'à notre époque. Cette découverte se fera à partir des textes eux-mêmes de la pensée politique, dont la compréhension devra s'éclairer de la connaissance du contexte politique et culturel propre à chacune des époques où ils s'insèrent. Ainsi seront vus successivement des éléments de civilisation, de même que les événements qui ont marqué ces époques et ont conditionné l'écriture des textes étudiés, sans oublier les éclairages biographiques pertinents. Si étrangers et lointains que paraissent les textes à l'étude, leur connaissance directe et vivante, dans leur traduction moderne, sera privilégiée. Au besoin, on tiendra compte de leurs interprétations, anciennes

ou contemporaines, qui se sont imposées. Sera de même encouragée la comparaison des textes et des époques, avec le souci de saisir l'actualité et la permanence de certaines théories ou notions de la pensée politique, pour comprendre les grands enjeux de la guerre et de la paix dans le monde contemporain. Une attention particulière sera portée à la théorie de la guerre juste, qui a connu plusieurs formulations à travers l'histoire, ainsi qu'aux thèses ou doctrines qui en ont contesté la pertinence ou ont prétendu la remplacer.

De manière générale, ce cours soulèvera une série de questions fondamentales. La première touche à l'identité même de la guerre, distinguée d'autres types de violences humaines que la pensée politique va tantôt placer hors de l'activité politique, tantôt en son centre, en lui donnant une forme, une temporalité et en lui reconnaissant des lois qui la séparent du politique ou l'y greffent. Une deuxième touche à la nature de la guerre. Il s'agit de savoir s'il constitue un fait exceptionnel, marginal, épisodique, ou au contraire, un fait tendanciel, permanent et structurel des sociétés, révélateur de leur organisation politique. Ainsi, s'est-on souvent demandé si la guerre découle d'une agressivité inscrite dans la nature humaine ou de la conflictualité inhérente à la vie collective, notamment en sa forme étatique. Ou la guerre ne représente-t-elle qu'un état passager de l'humanité, que les sociétés, en raison de leur régime et de leur évolution, et grâce à des institutions communes, parviendraient à dépasser en vue d'une paix durable ?

Ce qui pose aussi la question du rapport de la guerre avec le politique : jusqu'où la guerre, comme moyen et comme fin, ou pensée sous la forme d'un état de nature préexistant à toute société, parvient-elle à régler l'État et définit-elle son principe véritable ? Et qu'en est-il aussi du lien entre la guerre et la forme des associations humaines (cité, empire, nation) et leur régime politique (démocratie, monarchie, dictature, etc.) ? La guerre menée au service de la révolution et d'utopies politiques est-elle différente ?

Enfin, une autre question fondamentale se pose : le rapport de la guerre avec la morale, l'éthique et le droit. Bien des espoirs ont fondé les tentatives de soumettre la guerre à des règles et à des principes qui l'adoucieraient, en ordonneraient le déroulement, en mitigeraient les effets néfastes et destructeurs, voire qui l'empêcheraient ou qui en conditionnaient strictement le déclenchement. Cette ambition parcourt l'histoire de la pensée politique sur la guerre et la paix, bien qu'on ait aussi insisté sur ce qui dans la guerre échappe à tout arraisonnement du droit et de la morale et obéit plutôt à la raison d'État ou à d'autres logiques, ainsi qu'aux contraintes matérielles et techniques de l'action armée.

Et finalement la paix, corrélativement associée avec la guerre, a posé à la pensée politique de nombreux défis. Quelle est la nature de ce bien tant recherché, d'où vient qu'il soit apparu si peu durable ? Tient-il plus de l'utopie que de l'action collective organisée, aux effets imprévisibles et limités ? La pensée politique a distingué différentes formes de paix (religieuse, civile, impériale, mondiale, etc.) qu'il conviendra d'étudier et de situer dans leur contexte sociohistorique et dans leur rapport dialectique avec la guerre. Ce qui conduira à s'interroger sur les conditions nécessaires à l'établissement de la paix, ainsi que sur les acteurs et les forums délibératifs les plus propres à sa réalisation, aux échelles aussi bien infraétatique que supraétatique. Ces conditions sont à la fois sociopolitiques, morales et philosophiques et soulèvent de nombreux dilemmes, comme celui du recours à la force

pour établir la paix ou prévenir des conflits armés. Pourront aussi être abordées certaines doctrines politiques (comme le pacifisme) qui promeuvent un désarmement radical des sociétés et proposent des explications de la guerre en vue de l'éradiquer ainsi que des solutions pour conférer à la paix des assises stables.

Pédagogie

L'enseignement prendra essentiellement la forme de cours magistraux, dispensés suivant l'ordre des thèmes retenus dans le plan de cours. Chacune des séances portera une attention particulière aux textes mis à l'étude. Les questions et la discussion en classe des thèmes abordés ainsi que des lectures requises pour le cours seront bien sûr encouragées. Rares sont les questions inutiles ou incongrues — une question profite souvent à toute la classe, plutôt qu'à la seule personne qui la pose.

La plupart des textes dont la lecture est requise pour le cours se trouvent dans le recueil de textes préparé à cette fin.

Le recueil porte le titre ***POL-1350, La guerre et la paix dans la pensée politique***, édition automne 2023 (au nom de Marc Chevrier), et est disponible à la COOP-UQAM. Ce recueil contient les extraits des textes à l'étude dans le cours ainsi qu'une table des matières fournissant la liste de ceux-ci, qui sont numérotés. Il s'agit du même recueil que celui de l'année 2022.

Au besoin, d'autres textes pourront s'ajouter ; dans ce cas, des copies en seront déposées à la réserve de la bibliothèque centrale ou dans le site Moodle du cours, en format PDF ou en d'autres formes (voir plus loin).

Une plateforme pédagogique « Moodle » a été créée pour les fins du cours. Des documents, des liens et des informations y seront déposés régulièrement relativement aux enseignements et aux évaluations du cours. Ainsi, les diaporamas Powerpoint utilisés dans le cours y seront versés. On se connecte à la plateforme selon la procédure d'accès indiquée dans le portail du site de Moodle.

Portail général : www.moodle.uqam.ca

Procédure d'accès à Moodle : www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf

L'utilisation d'ordinateurs portables et autres appareils électroniques est permise pour la prise de notes écrites. Toutefois, l'utilisation simultanée de jeux vidéo et de la connexion sans fil pour accéder à des réseaux sociaux (Facebook, etc.) et à des sites de divertissement ou autre est incompatible avec l'attention requise au cours, sauf pendant la pause, ainsi que toute autre forme d'utilisation de ces appareils qui viendrait troubler le déroulement du cours ou l'attention de la classe.

Plan des séances

Le plan détaillé de chacune des séances sera versé dans la plateforme Moodle du cours. La liste précise des lectures à faire dans le recueil sera indiquée une semaine à l'avance dans le site Moodle.

Cours du 7 septembre 2023

Présentation du plan de cours.

Introduction générale.

Qu'est-ce que la pensée politique ?

Qu'est-ce qu'elle a à dire sur la guerre et la paix ?

La guerre et la paix avant les Grecs.

Cours du 14 septembre 2023 Guerre et paix chez les Grecs I

Textes considérés de Homère, Thucydide.

Commentaires de Jean-Vincent Holeindre.

Cours du 21 septembre 2023 Guerre et paix chez les Grecs II

Textes considérés de Thucydide, Platon, Aristote et Hérodote.

Commentaires de Hannah Arendt et de Jacqueline de Romilly.

Cours du 28 septembre 2023 Guerre et paix chez les Romains

Textes considérés de Cicéron, Plutarque, Tite-Live.

Commentaires de Hannah Arendt.

Cours du 5 octobre 2023 Paix et guerres chrétiennes

Textes de Saint Augustin et de Thomas d'Aquin, etc.

Autres textes tirés notamment de l'anthologie de Jean Richard.

Cours du 12 octobre 2023 Paix et guerres au Moyen Âge

Textes de Dante, de Marsile de Padoue et d'Ibn Khaldûn.

Cours du 19 octobre 2023

Examen de mi-session

Semaine du 23 au 29 octobre 2023 Semaine de lecture

Cours du 2 novembre 2023 Guerre et paix aux débuts des temps modernes

Textes de Machiavel, d'Érasme et de Grotius.

Cours du 9 novembre 2023 L'État conquérant moderne

Textes de Hobbes, Locke et Rousseau.

Cours du 16 novembre 2023 Guerre et paix, avant et après la Révolution française

Textes de Montesquieu, Kant, Constant, von Clausewitz, etc.

Cours du 23 novembre 2023 Guerres coloniales et impérialisme

Textes de Montesquieu, De Calvet, Mill et Caillois.

Cours du 30 novembre 2023 Guerres et révolutions en chaîne

Textes de Karl Marx et Friedrich Engels, Léon Trotsky, Rosa Luxembourg, Simone Weil. (Si le temps le permet, également Carl Schmitt et d'Alexandre Soljénitsyne).

Cours du 7 décembre 2023 Perspectives contemporaines sur la guerre et la paix

Textes de Hannah Arendt, Raymond Aron et John Rawls.

Cours du 14 décembre 2023

Examen final.

Évaluations

Comme il s'agit d'un cours d'introduction à la pensée politique saisie à l'aune de la guerre et de la paix, l'évaluation visera à vérifier si l'on a bien saisi les circonstances sociohistoriques dans lesquelles les œuvres au programme s'insèrent et su s'approprier les concepts clés des textes étudiés, ce qui implique à la fois une capacité d'analyse, de compréhension et de synthèse. Aussi l'évaluation consistera, dans un premier temps, en une activité d'analyse et de compréhension de certains textes indiqués par le professeur, qui prendra la forme de deux rapports de lecture dont les dates de remise sont indiquées plus loin. Dans un deuxième temps, deux examens, l'un à mi-session, l'autre à la fin de session, seront l'occasion d'un contrôle des connaissances portant à la fois sur les enseignements et sur les lectures qui les accompagnent. En aucun cas, les enseignements magistraux ne sont censés remplacer la lecture assidue et attentive des textes, les premiers étant conçus pour éclairer la lecture des deuxièmes. L'évaluation se faisant ainsi en continu, distribuée sur quatre prestations distinctes, on évite ainsi de la faire reposer sur un seul contrôle.

Types d'évaluation et pondération :

1- Deux rapports de lecture, échéance 5 octobre et 30 novembre 2023, 30 % (2 x 15 %)

Ce type de travail consiste à lire les textes indiqués par le professeur et à répondre à quelques questions qui se rapportent à ces textes. Obligatoirement dactylographié, chaque rapport compte environ trois ou quatre pages, interligne 1 et ½, 12 points. Les instructions pour la rédaction des rapports et les questions à répondre sont déposées deux semaines avant l'échéance.

2- Un examen de mi-session, séance du 19 octobre 2023, 30 %

L'examen couvre toute la matière vue depuis le début du cours. L'examen se déroule sans notes, mais le recueil de textes est permis.

3- Examen de fin de session, séance du 14 décembre 2023, 40 %

Il couvre toute la matière vue depuis le cours, mais en insistant sur celle qui aura été vue depuis la mi-session. Il se déroule sans accès aux notes, aucun autre document n'est permis à part le recueil de textes. Au cours du 7 décembre, des instructions plus précises seront données sur la préparation de l'examen.

Changements dans les conditions sanitaires

Advenant que les autorités publiques et la direction de l'Université, devant un changement dans les conditions sanitaires, décident que les enseignements en cours de session doivent se faire en ligne ou imposent de nouvelles restrictions à la prestation en classe des cours, les modalités d'évaluation pourraient être revues, selon les directives de l'Université.

Dans des conditions normales, les rapports de lecture doivent être déposés sous forme imprimée seulement. Les examens se feront en classe, à moins d'indication contraire de l'Université.

Retard

Tout retard injustifié dans la remise d'un rapport est pénalisé à raison de -5 % par jour de retard. Aucun travail n'est admis après deux semaines de retard. Les absences dues à une maladie ou à un rendez-vous médical important doivent être attestées d'un billet du médecin ou de l'hôpital. Les rendez-vous médicaux ou dentaires de routine doivent être pris en tenant compte des périodes d'examen.

Critères de correction

La correction prend en considération, outre la qualité et la justesse de la langue, la clarté et l'organisation des idées, la bonne compréhension des textes ainsi que des questions posées dans les examens ou les questionnaires des rapports de lecture, le bon usage des citations, la capacité d'analyse et de synthèse, ainsi que celle d'exprimer dans ses propres termes la pensée d'autrui. La notation suit la grille départementale en vigueur.

Centre de monitorat Paulo-Freire

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, est ouvert généralement 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui pédagogique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique.

Un rappel : le plagiat, quelle qu'en soit la forme, est sévèrement sanctionné. Donc les « copier/coller » puisés dans le cyberespace (Wikipédia et autres sites), les textes colligés du recueil ou les livres obligatoires sans la mention précise de la source et sans indication de ce qu'il s'agit d'emprunts seront frappés d'une sanction, pouvant aller jusqu'à l'échec au cours. Tout constat de plagiat emporte le renvoi du travail fautif devant un comité facultaire qui décidera, le cas échéant, de la sanction à prendre.

Comme le disait si bien Paul Valéry : « Plagiaire est celui qui a mal digéré la substance des autres : il en rend les morceaux reconnaissables. » *Tel quel II*

Rappelons la résolution adoptée par le département de science politique à ce sujet :
« *Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire.* »

Un texte composé essentiellement de paraphrases d'un ou plusieurs autres textes qui ne sont pas indiqués par une marque de citation ou de référence peut aussi équivaloir à plagiat.

Par ailleurs, un texte composé essentiellement de citations, même si elles indiquent la source, ne constitue pas une réponse adéquate.

Quant à l'utilisation non déclarée de **l'intelligence artificielle** pour composer une fiche de lecture, elle pourra être considérée comme une infraction académique. De même, la citation, même dûment mentionnée, de passages composés par l'intelligence artificielle ne sera pas considérée comme une référence valide et pertinente.

Bibliographie sélective

La bibliographie fournit les titres des ouvrages dont sont tirés les textes reproduits dans le recueil et donne quelques références supplémentaires à titre indicatif.

- Aquin (d'), Thomas. *Penser le politique*, Paris, Dalloz, 2015.
- Arendt, Hannah. *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972.
- Arendt, Hannah. *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 2014.
- Aristote. *Les politiques*, Paris, Garnier Flammarion, 1990.
- Aron, Raymond. *Sur Clausewitz*, Bruxelles, éditions Complexe, 2005.
- Aron, Raymond. *Les guerres en chaînes*, Paris, Gallimard, 1951.
- Aron, Raymond. *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, extraits.
- Aron, Raymond, *Une histoire du vingtième siècle*, Paris, Plon, 1996.
- Bachofen, Blaise et Céline Spector (dir.), *Jean-Jacques Rousseau, Principes du droit de la guerre. Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, Vrin, 2008.
- Baechler, Jean. « Philosophie de la guerre, ou la guerre comme concept », *Res militaris*, 2(1), automne 2011.
- Baranets, Elie. « Guerre et paix : l'héritage méconnu de Tocqueville », *La revue Tocqueville*, 37(2), 2016, p. 127-150.
- Barrera, Guillaume. *La guerre civile*, Paris, Gallimard, 2021.
- Brague, Rémi. *Au moyen du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 2008.
- Berns, Thomas. *La guerre des philosophes*, Paris, Presses universitaires de France, 2019.
- Berns, Thomas et Lafosse, Juliette (dir.). *Guerre juste et droit des gens moderne*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2017.
- Bourgeois, Frank. « La théorie de la guerre juste : un héritage chrétien ? », *Études théologiques et religieuses*, 81(4), 2006, p. 449-474.
- Brunstetter, Daniel R. et Holeindre, Jean-Vincent. « La guerre juste au prisme de la théorie politique », *Raisons politiques*, 2012, 45 (1), p. 5-18.
- Cahn, Jean-Paul, Knopper, Françoise et Saint-Gille, Anne-Marie (dir.). *De la guerre juste à la paix juste : Aspects confessionnels de la construction de la paix dans l'espace franco-allemand (XVI^e-XX^e siècle)*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008.
- Cailliois, Roger. *Bellone ou la Pente de la guerre*, Paris, Flammarion, 2012.
- Canto-Sperber, Monique. *L'Idée de guerre juste*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.
- Capdevila, Nestor, « Empire et souveraineté populaire chez Marsile de Padoue », *Astérior* [En ligne], 7 | 2010.
- Castillo, Monique. *Connaître la guerre et penser la paix*. Éditions Kimé, 2005.
- Chevrier, M. Harvey, L.-G., Kelly, S. et Trudeau, S. (dir.). *De la République en Amérique française*, Québec, Septentrion, 2013.
- Chevrier, Marc. *L'Empire en marche*, Québec, Presses de l'Université Laval ; Paris, Hermann, 2019.
- Christin, Olivier. *La paix de religion : l'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1997.
- Chomarat, Jacques. « Un ennemi de la guerre : Érasme », *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, 1974, LH-33, p. 445-465.
- Cicéron, *De la république, Des lois*, Paris, Garnier-Flammarion, 1965.
- Cicéron, *De la vieillesse, De l'amitié, Des devoirs*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967.
- Clausewitz (von), Carl. *De la guerre*, Paris, Le Monde/Flammarion, 2010.
- Dante. *De la monarchie*, Paris, librairie Félix Arcand, 1933.
- Dupuy, René-Jean (éd.), *Politique de Nietzsche*, Paris, Armand Colin, 1969.

Flori Jean. « L'Église et la Guerre Sainte : de la "Paix de Dieu" à la "croisade" », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 47(2), 1992. p. 453-466.

Flori, Jean. « Jihad et guerre sainte », *Cités*, 14 (2), 2003, p. 57-60.

Ghorbel, Hitchem. *L'idée de guerre chez Rousseau*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Giesen, Klaus-Gerd. « Chapitre 19. La philosophie », Thierry Balzacq (dir.), *Traité de relations internationales*. Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 411-438.

Girard, René. *Achever Clausewitz*, coll. Champs. Paris, Flammarion, 2011.

Glucksmann, André. *Le discours de la guerre*, Paris, Union générale d'édition, 1974.

Goyard-Fabre, Simone. *La construction de la paix ou le travail de Sisyphe*, Paris, Vrin, 1994.

Gros, Frédéric. *États de violence*, Paris, Gallimard, 2006.

Grangé, Ninon. « Penser / représenter le massacre : un tabou philosophique depuis l'Antiquité ? », *Kentron*, 37, 2023, 173-196.

Hassner, Pierre. « Le concept de guerre et de paix chez Kant », *Revue française de science politique*, 11(3), 1961, p.642-670.

Hérodote. *Histoires*, Paris, Librairie de L. Hachette, 1860.

Hobbes, Thomas. *Léviathan*, Paris, Gallimard, 2006.

Holeindre, J.-V. et Testot, L. (dir.), *La guerre*, Auxerre, Sciences humaines, 2014.

Holeindre, Jean-Vincent. *La ruse et la force*, Paris, Perrin, 2017.

Holeindre, Jean-Vincent. « Introduction : Raymond Aron, un classique de la pensée internationale ? » *Études internationales*, 43 (3), 2012, p. 321–338.

Homère, *L'Iliade*, Paris, Flammarion, 1965.

Jacques, Daniel. « La guerre des modernes », *Argument*, 5(1), automne 2002-hiver 2003, p. 17-31.

Kant, Emmanuel. *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Hatier, 2001.

Lahbabi, Mohamed-Aziz (éd.). *Ibn Kaldhûn*, Paris, Seghers, 1968.

Lepan, Géraldine. « Guerre et paix chez Rousseau », *Dix-huitième Siècle*, n°30, 1998, p. 435-456.

Locke, John. *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion, 1984.

Luxembourg, Rosa. *Textes : réforme, révolution, social-démocratie*, Paris, Messidor, 1982.

Machiavel. *Le Prince*, Paris, Le livre de Poche, 1993.

Machiavel. *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, 1996.

Maldamé, Jean-Michel. *Monothéisme et violence*, Paris, Cerf, 2016.

Manent, Pierre. « Retour ou déclin de la guerre ? », *Inflexions*, vol. 33, n° 3, 2016, p. 85-94.

Marx, Karl et Friedrich Engels. *Manifeste du parti communiste*, Paris, Union générale d'éditions, 1962.

Mill, John Stuart. « Le parti radical et le Canada : Lord Durham et les Canadiens », *London and Westminster Review*, VI & XXVIII, janvier 1838, p. 502-533 (version française de Mathieu Gauthier-Pilote et Olivier Gaiffe).

Nadeau, Christian et Saada, Julie. *Guerre juste, guerre injuste*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

Nietzsche, Friedrich. *Crépuscule des idoles*, Québec, Collection, Résurgences, 2015.

Orwell, George. *Écrits politiques (1928-1949)*, Marseille, Agone, 2009.

Padoue (de), Marsile. *Le défenseur de la paix*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1968.

Philonenko, Alexis. *Essais sur la philosophie de la guerre*, 2^e éd., Paris, Vrin, 2003.

Platon, *La République*, Paris, Gallimard, 1993.

Platon, *Les lois*, Paris, Garnier Flammarion, 2006.

Platon, *Timée, Critias*, Paris, Garnier Flammarion, 2017.

Plutarque, *Vies parallèles*, Paris, Gallimard, 2000.

Ramel, Frédéric, *Philosophie des relations internationales*, 2^e éd., Paris, Presses de Science PO, 2011.

Ramel, Frédéric. « Origine et finalité de la Cité idéale : la guerre dans la philosophie grecque », *Raisons politiques*, 5(1), 2002, p. 109-125.

Rawls, John. *Paix et démocratie*, Montréal, Boréal, 2006.

Rigaux, François. « De la doctrine de la guerre juste à la prohibition du recours à la force », *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 14, n°1-6, 2003, p. 35-90.

Richard, Jean (dir.), *L'Esprit des croisades*, Paris, Cerf, 2000.

Romilly (de), Jacqueline. *Émerveillements. Réflexions sur la Grèce antique*, Paris, Robert Laffont, 2019.

Rousseau, Jean-Jacques. *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 1993.

Rousseau, Jean-Jacques. *Principes du droit de la guerre Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2008.

Saint-Augustin, *La cité de Dieu* (3 vol.), Paris, Seuil, 1982, 1994.

Scheler, Max, *L'idée de paix et le pacifisme*, Paris, Éditions Montaigne 1953.

Schmitt, Carl. *La notion de politique Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992.

Sébillote Cuchet, Violaine. *Artémise. Une femme capitaine de vaisseaux dans l'Antiquité grecque*, Paris, Fayard, 2022.

Seymour, Michel. « Rawls et le droit des peuples », *Philosophiques*, 26(1), 1999, p. 109-137.

Soljénitsyne, Alexandre. *L'archipel du Goulag*, Paris, Fayard, 2014.

Sorel, Georges. « La guerre et la paix. Essai d'exégèse proudhonienne », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 19 (1), 2001, p. 159-207.

Strauss, Leo. *La cité et l'Homme*, Paris, Librairie générale française, 2005.

Tertrais Bruno, *La guerre*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2010.

Thucydide. *La Guerre du Péloponnèse*, Paris, Gallimard, 2000.

Tite-Live. *Œuvres complètes de Tite-Live*, Paris, Garnier, 1909.

Trotsky, Léon. *Écrits militaires*, Paris, éditions de L'Herne, 1967.

Walzer, Michael. *Guerres justes et injustes*, Paris, Gallimard, 2006.

Weil, Simone. *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1999.

Zanca, Aldo. *Polemos*, Florence, editrice Clinamen, 2015.

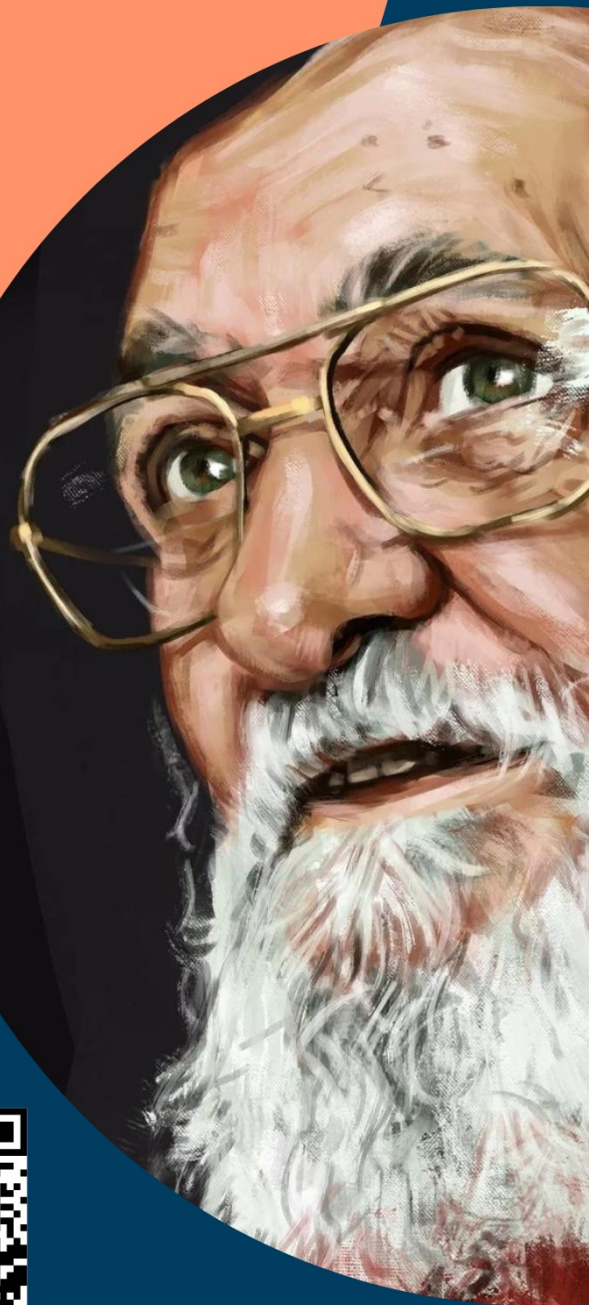
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*